



Le résumé d'évaluation



Bureau
International
Du Travail

Unité
D'Évaluation

Evaluation indépendante à mi-parcours Appui à la Promotion de l'Emploi et la Réduction de La Pauvreté (APERP)

Faits Rapides

Pays: *Benin, Burkina Faso, Cote d'Ivoire, Cameroon, Dem Rep of Congo, Algeria, Gabon, Lebanon, Morocco, Mali, Chad, Tunisia*

Evaluation à mi-parcours: *Feb 2013*

Mode d'évaluation: *indépendant*

Domaine technique : *Réduction de la pauvreté*

Bureau administratif de BIT : *EMP/ELM*

Gestion d'évaluation : *Alexia DeleLigne*

Nom(s) de l'évaluateur : *ALIX Jean pierre*

Début du projet : *Nov 2010*

Fin du projet : *Déc 2014*

Code du projet : *RAF/10/58/FRA*

Budget de Projet: *France (4,574,160 en US\$)*

Mots-clés : *creation d'emploi, réduction de la pauvreté*

Contexte

Le projet APERP a été conçu pour apporter une contribution à la mise en œuvre du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat Africains de Ouagadougou en septembre 2004. Cette rencontre, de haut niveau, a considéré que la lutte contre la pauvreté et, plus généralement, le développement en Afrique étaient étroitement (I-2) Développer, rénover et diffuser des outils méthodologiques sur l'emploi et la formation professionnelle.

dépendants de la promotion de l'emploi. Ils ont ainsi décidé d'inscrire l'emploi dans les priorités de leurs politiques nationales.

Le projet se déroule dans le cadre d'une coopération entre la France et le BIT au service d'une mondialisation plus juste. Au vu des résultats obtenus après une première phase (2007-2010), les deux partenaires ont décidé d'engager une seconde phase du projet APERP pour une durée de 4 ans (janvier 2011 à décembre 2014) en y intégrant les orientations du Pacte Mondial pour l'Emploi adopté par l'OIT en 2009.

L'objectif de développement du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations des pays concernés par la mise en œuvre d'activités favorisant le développement de l'emploi dans le cadre de l'Agenda de l'OIT en faveur du travail décent. Il comporte 3 objectifs immédiats :

I- Favoriser la mise en œuvre de politiques nationales de l'emploi, de la formation professionnelle et d'investissement cohérentes et intégrées dans les cadres nationaux de développement.

(I-1) Appuyer techniquement la formulation et la mise en œuvre de politiques nationales de l'emploi, de la formation professionnelle et d'investissement cohérentes.

II- Favoriser l'insertion dans l'emploi par des programmes ciblés sur les populations vulnérables en particulier les jeunes, les femmes

et les migrants, et formulées en complémentarité avec les politiques de protection sociale.

III -Renforcer les capacités techniques des acteurs de l'emploi, notamment celles des partenaires sociaux.

La stratégie du projet vise à consolider les résultats obtenus dans les pays de concentration de la phase 1 (Cameroun, Mali, Burkina Faso) et à l'élargissement des activités à d'autres pays francophones de l'Afrique Centrale, de l'Ouest et de l'Union pour la Méditerranée. L'approche est régionale et thématique, elle intègre création d'emploi et protection sociale, elle vise également à renforcer les capacités conceptuelles et opérationnelles des mandants.

A mi-parcours, le projet a poursuivi ses activités au Cameroun et au Burkina Faso, a dû interrompre son programme au Mali suite aux événements politiques dans ce pays, a engagé des actions d'appui au Bénin et au Togo, et a ouvert des discussions en vue de son élargissement vers de nouveaux pays notamment au Tchad, en République Démocratique du Congo, au Gabon, au Maroc et en Tunisie.

Mandat de l'évaluation

Conformément à la politique d'évaluation du BIT, ce projet dont le budget (3.600 000 €) dépasse 1.000.000 USD et dont la durée est supérieure à 30 mois, doit faire l'objet d'une évaluation indépendante à mi-parcours et d'une évaluation indépendante finale.

Objectifs: l'Evaluation indépendante à mi-parcours doit permettre (i) de mesurer le degré d'atteinte des résultats du projet, d'apprécier la réalisation des activités prévues et l'emploi des financements; (2) de faire des recommandations afin d'améliorer l'efficacité du projet du point de vue de ses activités et résultats, de sa gestion ainsi que sa capacité à atteindre les objectifs visés.

Champ de l'évaluation: l'Evaluation couvre la période qui s'étend du lancement du projet en janvier 2011 jusqu'au mois de décembre 2012,

elle concerne l'ensemble du projet (siège du BIT et terrain). Elle porte principalement sur les pays dans lesquels le projet a pu développer un volume significatif d'activités: le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Mali et le Togo.

Les principaux clients de l'évaluation sont le Conseiller Technique Principal et l'équipe en charge du projet, le donateur, EVAL, le Secteur Emploi du BIT, PARDEV, les Bureaux de terrain qui couvrent l'intervention et le responsable de l'évaluation.

Les termes de référence (annexe 1) précisent que les mandants tripartites de l'OIT des pays bénéficiaires sont, à la fois, les clients et les destinataires finaux de l'évaluation.

Domaines d'évaluation : il est demandé à l'évaluateur de passer en revue 6 critères dont les objectifs et le contenu sont détaillés dans les termes de références.

- 1- La pertinence et l'adaptation du projet
- 2- La validité de la conception du projet.
- 3- L'état d'avancement et l'efficacité
- 3- L'efficacité de l'utilisation des ressources
- 4- L'efficacité du dispositif de gestion retenu par le BIT
- 5- L'impact et la durabilité du projet

L'évaluation a également procédé à un examen de la prise en compte des recommandations du Comité de Pilotage formulées dans le relevé de conclusions de la réunion de lancement du projet en janvier 2010.

A partir des informations recueillies, l'évaluateur formalise des conclusions et des recommandations pour la suite du projet en vue d'en améliorer ses résultats.

Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation s'est déroulée durant les mois de décembre 2012 et janvier 2013 sous forme d'entretiens de face à face, par téléphone et à défaut au moyen de questionnaires échangés par internet pour les personnes non joignables (cf.

annexe 3),). Une étude des documents; (i) de stratégie sur l'emploi et la croissance des pays concernés ainsi que de l'OIT et du sommet Extraordinaire de Ouagadougou;(ii) de pilotage et de gestion du projet a servi de support pour la préparation des entretiens, la formulation des conclusions et des recommandations (cf. Annexe 4- documents consultés).

Après avoir rencontré les spécialistes concernés par le projet et par l'évaluation au siège du BIT, l'évaluateur s'est rendu en mission au Bénin, au Togo et au Cameroun pour rencontrer les principaux partenaires nationaux du projet ainsi que des représentants des bureaux de terrain du BIT. Le Service d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Cameroun a été rencontré. Par contre, l'évaluateur n'a pu rencontrer les Ambassades de France au Bénin et au Togo. Le programme des visites dans ces trois pays a donné lieu à un débriefing destiné aux personnes rencontrées.

Les entretiens téléphoniques avec des interlocuteurs du Burkina Faso, du Mali, du Tchad, de RDC et du Gabon ont été précédés par l'envoi d'un questionnaire préparatoire. L'évaluateur a également rencontré les représentants du donateur à la délégation des Affaires Européennes et Internationale (DAEI) ainsi que la Direction Internationale de Pôle emploi.

Résumé des conclusions générales

La phase 2 de APERP poursuit et consolide la démarche instaurée au cours de la première partie du projet autour d'une nouvelle approche des questions liées à la promotion de l'emploi décent en particulier son caractère multidimensionnel et incontournable pour réduire la pauvreté.

Tous les mandants des pays où APERP est mis en œuvre considèrent que le projet apporte une forte valeur ajoutée pour les accompagner dans les différentes étapes du processus de formulation et mise en œuvre de leurs politiques nationales de l'emploi à de nombreux niveaux:

(i) mise en œuvre des orientations et principes du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat Africains de Ouagadougou et du Pacte Mondial pour l'Emploi ;

(ii) intégration des PNE dans les Documents de Stratégie pour la Croissance, prise en compte de l'Agenda de l'OIT en faveur du travail décent et des orientations des PPTD, appui au déploiement des activités ordinaires du BIT ;

(iii) La conception du projet est adaptée à la complexité de cette démarche et recouvre la plupart des variables stratégiques que ces pays doivent prendre en considération ;

(iv) L'approche thématique combinée à une programmation participative et flexible favorise une prise en considération optimale des besoins des pays bénéficiaires ; et

(v) L'efficacité de la gestion du projet se traduit par un niveau de réalisations et de résultats supérieur aux prévisions à mi-parcours.

Les axes de progrès relevés par la mission pour améliorer l'efficacité du projet:

(i) La communication transversale sur les réalisations du projet appelle à être renforcée pour répondre à des besoins croissants d'information des parties prenantes ;

(ii) Il faut rendre plus visible la contribution du projet dans les actions développées par le BIT ;

(iii) L'information sur le suivi des dépenses budgétaires par objectif immédiat, activité et pays doit être étendue aux activités en Afrique de l'Ouest ;

(iv) Le projet enregistre, à mi-parcours, un nombre insuffisant de participations des partenaires sociaux aux formations au CIF de l'OIT ;

(v) Le bilan des activités du CIF de Turin spécifiques au projet APERP devrait intégrer des

informations sur les réalisations par pays et catégorie de mandants ;

(vi) Il faut renforcer la participation des organisations syndicales de travailleurs aux activités du projet ;

(vii) La programmation des activités dans les pays cibles qui sont en attente gagnerait à être formalisée au cours du premier semestre 2013;

(viii) Dans les pays ayant bénéficié de APERP 1 et 2, il est nécessaire d'examiner le degré de capitalisation des réalisations du projet par les différents partenaires nationaux en vue de sa pérennisation; et

ix) La formulation des indicateurs n'est pas toujours en cohérence avec les objectifs.

Résumé des principales recommandations

Le rapport formule des recommandations spécifiques aux pays engagés dans le projet ainsi que les treize recommandations à caractère général suivantes :

1- Organiser des réunions de programmation au Tchad, Gabon et RDC au cours du premier semestre 2013 et veiller à ce que ces pays bénéficient effectivement de réalisations durables à la fin du projet.

2- Dans le cadre du prochain comité de pilotage, revoir la formulation des indicateurs de performance pour une meilleure cohérence avec le cadre logique et les résultats attendus.

3- Mettre en place un outil de suivi des résultats de l'objectif immédiat III plus détaillé permettant d'apprécier la participation aux sessions de formation à Turin par pays et par catégorie mandants.

4- Rendre compte des dépenses du projet par objectif, produit et pays.

5- La mise en place éventuelle d'activités additionnelles aux programmes initialement

prévus au Benin, Cameroun et Togo devra tenir compte de l'équilibre entre les activités d'appui institutionnel et les activités en direction des bénéficiaires directs notamment les femmes et les jeunes.

6- Promouvoir, par l'intermédiaire des activités du projet, la diffusion du guide pour la formulation des politiques nationales de l'emploi et faciliter son appropriation par les mandants.

7- Etre attentif à ce que les supports de communication et les tableaux de gestion rendent plus visible la contribution du projet dans les pays bénéficiaires.

8- Organiser d'avantage des journées de formation dans les pays autour de thèmes sur l'emploi décent spécifiques aux attentes des partenaires sociaux et plus particulièrement des organisations syndicales de travailleurs.

9- Rechercher les voies et les moyens pour accroître sensiblement le nombre de représentants des partenaires sociaux aux formations du Centre de Turin.

10 - Réaliser un bulletin périodique d'information électronique à large diffusion présentant les principales activités du projet en cours de réalisations dans les pays de concentration, faisant place à des témoignages des acteurs et valorisant les initiatives et bonnes pratiques.

11-Organiser un atelier régional d'échanges de pratiques.

12 - Renforcer la coopération avec le Département des affaires Sociales de la Commission de l'Union Africaine.

13- Examiner, dans le cadre de l'évaluation finale, les dispositions prises par les pays pour capitaliser les acquis du projet afin de renforcer leur autonomie pour la mise en œuvre de la PNE.